



ACO Mayenne

RÈGLEMENT DE LA 19^e RONDE CLASSIC ACO AUTOMOBILE DE LA MAYENNE

27 & 28 septembre 2025

COMITE D'ORGANISATION

Délégation territoriale de l'Automobile Club de l'Ouest pour la Mayenne.

Président : Grégoire DENIS

Administrateurs de l'ACO : Pierre BARREAUD – Philippe LERICHE – Christophe VOISIN

& tous les membres de la délégation territoriale de l'ACO pour la Mayenne.

Contacts pour la RONDE CLASSIC

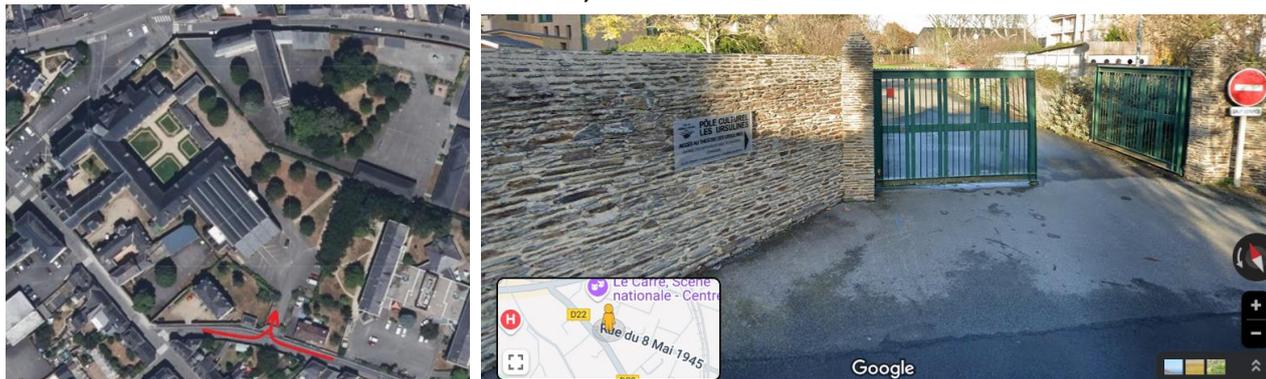
Courriel : aco.53@outlook.fr (à privilégier)

Grégoire DENIS : 06 17 50 51 50 - Xavier RENAULT : 06 08 21 04 80

ARTICLE 1 : PROGRAMME – Horaires & parcours

Horaires du samedi 27 septembre

8h à 8h30 : Arrivée des participants avec remise des numéros et mise en place du parc de départ – Accès parking du couvent des Ursulines via « Entrée des artistes » au **3, rue du 8 mai 1945 53200 Château-Gontier** --> Voir ci-dessous



9h : Briefing

9h30 - Départ 1^{ère} voiture

Parcours de 250 kms environ vers l'ouest du département, avec découverte de hauts lieux. Arrivée vers 18h à la **Maison Marsollier – 23, Chemin du Préfet, 53960 Bonchamp-lès-Laval (02.34.08.75.38)**

Horaires du dimanche 28 septembre

8h : Accueil des participants à la **Maison Marsollier – 23, Chemin du Préfet, 53960 Bonchamp-lès-Laval** avec mise en place du parc

8h-9h : Petit-déjeuner

9h-9h15 : Départ 1^{ère} voiture

Parcours de 110 kms environ en direction du sud-ouest du département.

Arrivée vers 12h00 pour déjeuner. Les parcours empruntent les routes les plus pittoresques du département.

Un road book sera remis le matin sur la ligne de départ : il sera sous forme de notes précises, de directions fléchées à suivre, de fléchés-métrés et de cartographies SIMPLES.

Attention !... Munissez-vous d'une BOUSSOLE car vous aurez quelques changements de direction simples à la boussole.

ARTICLE 2 : CONCURRENTS, DROITS ET ANNULATION D'ENGAGEMENTS

Tout conducteur doit être en possession d'un permis de conduire en cours de validité.

Pour être autorisé à conduire la voiture pendant la balade, l'accompagnant doit aussi être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.

Les jours de la Ronde Classic, vous devrez être en possession de :

- Votre **attestation d'assurance**
- La **carte grise** du véhicule
- Le **permis de conduire** du/des conducteur(s) en cours de validité

Ceux-ci pourront vous être demandés pour vérification.

L'annulation de votre engagement peut se faire avant le 13 septembre 2025. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué.

ARTICLE 3 : ASSURANCE ORGANISATEUR

L'Automobile Club de l'Ouest a souscrit une assurance RCP et une assurance spécifique pour l'organisation de la Ronde.

ARTICLE 4 : REGLEMENTATION & CODE DE LA ROUTE

Les concurrents devront se conformer strictement aux règles du code de la route, la Ronde se déroulant sur route ouverte à la circulation.

Aucune notion de vitesse, ni de régularité, ni de temps imparti ni de classement. Il s'agit d'une ronde touristique sur le réseau routier secondaire.

Le dossier de la ronde sera déposé à la Préfecture de la MAYENNE qui aura réparti le règlement et l'intégralité du parcours aux différents services (gendarmerie, police etc...)

L'organisateur aura prévenu toutes les communes traversées par les voitures.

Des contrôles de passage seront effectués dans certaines de ces communes.

ARTICLE 5 : RECLAMATION

Aucune réclamation ne sera admise : NOUS NE SOMMES PAS EN COMPETITION.

ARTICLE 6 : CLASSEMENT

AUCUN CLASSEMENT.

La 19^e Ronde Classic est exclusivement touristique où les seuls plaisirs sont de faire rouler de belles voitures, de découvrir les paysages inédits, de se retrouver entre passionnés et d'entretenir une bonne convivialité.

Fait à

Le/...../2025 Signé par

Signature (Précédée de la mention « Lu et approuvé »)